Le Foyer Stéphanais lance un nouveau programme d'accession sociale à la propriété.

Implanté sur une partie de l'ancien site du CHU, le nouveau quartier « Le Domaine » accueillera un ensemble immobilier moderne et harmonieux.

Au sein de ce projet, Le Foyer Stéphanais vous propose deux résidences nommées l'Acajou :

L'Acajou 1 : 18 appartements avec place de parking en sous-sol

L'Acajou 2 : 15 appartements avec place de parking en sous-sol

Idéalement situées à Bois-Guillaume, au cœur de l'agglomération rouennaise, ces résidences offrent un cadre privilégié à proximité des services, commerces et transports.

Découvrez des appartements neufs du 2 au 4 pièces, lumineux, fonctionnels et conçus pour répondre aux besoins de tous (jeunes ménages, familles, seniors...).

Grâce au dispositif de location-accession (PSLA), vous pouvez devenir progressivement propriétaire de votre résidence principale, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité du dispositif.

🌿 Un cadre de vie privilégié

À seulement 5 minutes à pied du centre-ville de Bois-Guillaume et à 10 minutes des axes autoroutiers A150 et A28, le programme bénéficie d'un environnement calme, verdoyant et familial, tout en restant proche de toutes les commodités :

Commerces de proximité, crèches et activités sportives

Établissements scolaires et services médicaux

Transports en commun (ligne F1)

🏠 Des logements modernes et confortables

Conçus pour le bien-être quotidien et conformes aux normes environnementales RE2020, les bâtiments disposent d'un ascenseur, de locaux dédiés aux vélos et de stationnements privatifs en sous-sol.

Les appartements offrent :

Des espaces optimisés et lumineux

Une terrasse, un balcon ou un jardin privatif

Une place de parking en sous-sol

Des prestations de qualité pour un confort durable

📅 **Livraison prévisionnelle : fin 2028**

💡 Les avantages du PSLA

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) permet, sous conditions, d'accéder à la propriété en deux étapes : une phase locative, puis la levée d'option d'achat lorsque l'accédant souhaite devenir propriétaire.

Ce dispositif est destiné à l'acquisition d'une résidence principale et est soumis notamment à des plafonds de ressources.

Selon la situation de l'acquéreur et les caractéristiques de l'opération, les avantages peuvent comprendre :

TVA à taux réduit de 5,5 %

Possibilité de bénéficier du Prêt à Taux Zéro (PTZ), sous réserve d'éligibilité

Un parcours progressif vers la propriété grâce à la phase de location-accession

Les conditions précises, les plafonds applicables et les avantages mobilisables seront à confirmer pour l'opération et selon la situation de chaque ménage.

📞 Contactez-nous

Ne manquez pas cette opportunité de devenir propriétaire à Bois-Guillaume, dans un cadre de vie agréable et serein.

Le Foyer Stéphanais est à votre écoute pour vous accompagner à chaque étape de votre projet immobilier.

Contactez dès maintenant votre conseiller au **06 71 27 78 56** ou par mail à **contact-accession@foyer-stephanais.fr**